

● Le régime administratif des artistes auteur·rices

2 journées

• en présentiel

→ dates selon la demande

• Au BBB centre d'art

Objectifs

- Collaborer de manière efficiente et harmonieuse avec les artistes dans le respect de la réglementation comptable, sociale et juridique
- Maîtriser les particularités du régime de l'artiste-auteur·rice selon la nomenclature 2023
- Rémunérer un·e artiste-auteur·rice selon les champs d'application du régime et les nouvelles modalités concernant les activités artistiques et accessoires, la facturation, les remboursements de frais
- Identifier, comprendre et appliquer les différents modèles de contrats de cession de droits d'auteur·rice et pouvoir en établir un en fonction de son projet

Programme détaillé

- **Première journée : appréhender les spécificités du régime de l'artiste-auteur·rice et les mettre en application**
 - Présentation des activités de l'artiste-auteur·rice et identification des interlocuteur·rices et organismes compétents
 - Les options fiscales de l'artiste-auteur·rice (traitements et salaires, régime spécial BNC, déclaration contrôlée, TVA)
 - Obligations des diffuseur·euses (inscription auprès de l'URSSAF Limousin, contribution sociale des diffuseur·euses, versement des cotisations sociales précomptées, déclaration annuelle de revenus, nouvelles modalités déclaratives) et modalités de rémunération (factures avec ou sans précompte, remboursement de frais)
- **Deuxième journée : connaître les principes essentiels du droit d'auteur·rice et les mettre en application dans les contrats de cession selon la typologie de collaboration**
 - Prérogatives du droit d'auteur·rice : protection des droits moraux et patrimoniaux
 - Collaboration avec un·e artiste adhérent·e à un organisme de gestion de droit d'auteur·rice
 - Typologies des contrats de cession de droit d'auteur·rice et mentions obligatoires

Intervenante

Pauline Grasset, coordinatrice de l'accompagnement au BBB centre d'art. Titulaire d'une licence en histoire de l'art, d'un diplôme de Conseillère en insertion professionnelle (CIP) et d'un DU en propriété intellectuelle, elle est spécialisée dans le régime de l'artiste-auteur·rice (obligations juridiques, sociales et fiscales) ainsi que dans le droit d'auteur·rice et la contractualisation.

Méthode pédagogique

Formation collective alternant participation active et exposé de contenu : échanges entre participant·es, apport de contenus, quizz, cas pratiques, analyse des jurisprudences, exercices à partir des projets des participant·es.

Supports de formation

Exemples de factures, contrats de cession adaptés aux modes de collaboration avec les artistes, ressources.

Modalités d'évaluation

- Entretien de positionnement en amont de la formation
- Questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid

Prérequis spécifiques

Aucun

Informations pratiques

Accueil

● Pour les modules en présentiel

La formation se déroulera au BBB centre d'art, 96 rue Michel Ange, 31200 Toulouse.

→ Bâtiment en rez-de-chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite

● Pour les modules en distanciel

La formation se déroulera sur Zoom à l'aide d'un lien de connexion que nous vous fournirons une fois votre inscription validée. Si vous ne vous êtes jamais connecté·e avec Zoom, il vous sera nécessaire de télécharger l'application sur votre ordinateur : www.zoom.us/download

Renseignements & inscriptions

Clôture des inscriptions 1 mois avant la formation. L'inscription est définitive une fois le positionnement pédagogique effectué et le paiement ou la prise en charge validés.

Audrey Lucazeau • référente administrative
→ admin.ressource@lebbb.org | 05 61 13 50 33

Accessibilité & handicap

Si vous avez besoin d'un aménagement particulier ou d'une adaptation spécifique de la formation en termes de supports, de rythme, d'équipements, nous sommes à votre écoute.

Juliette Pym • référente pédagogique & handicap
→ formation@lebbb.org

Tarifs*

- Parcours individuels • 40 € heure
- Formation groupe • 140 € heure

*Ces tarifs peuvent être amenés à évoluer au cours de l'année.

Financement

→ Contactez-nous avant toute démarche !

→ Si vous êtes artiste·auteur·rice, l'Afdas peut financer vos formations et dans certains cas le transport et l'hébergement, sous conditions : www.afdas.com/particuliers/services/financement/artistes-auteurs.

→ Si vous êtes demandeur·euse d'emploi et que vous ne remplissez pas les critères d'éligibilité Afdas ou de votre OPCO, la Région Occitanie finance vos formations au BBB centre d'art sur prescription de votre conseiller·e pôle emploi (nombre de places limité, sous conditions).

→ Si vous êtes salarié·e ou travailleur·euse indépendant·e, rapprochez-vous de votre employeur·euse et/ou de l'Opérateur de compétences (OPCO) dont vous dépendez (Afdas, Uniformation, FIF-PL, etc.).

- Vous avez le droit à la formation !
- Le BBB centre d'art vous accompagne dans votre demande de financement.

Indicateurs 2023

- 96 stagiaires
- 585 heures de formation dont 405 heures pour la formation « Profession artiste »

- 100% des stagiaires sont satisfait·es ou très satisfait·es de leur formation

Accès

BBB centre d'art

96, rue Michel-Ange
31200 Toulouse

- Métro Barrière de Paris, ligne B
- Bus lignes 27 et 41
- Station VélôToulouse 252 et 153
- Bâtiment en rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite.



Le BBB centre d'art est un organisme de formation certifié Qualiopi et remplit les 21 critères du Décret Qualité Datadoc.